



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
EXECUTIF DE SAINT MARTIN

Préfecture de Saint-Barthélemy
et de Saint-Martin

Le: 16 AVR. 2024

N° :

Table with 5 columns: Légal, En Exercice, Présents, Procuracy(s), Absent(s). Values: 7, 7, 4, 0, 3.

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 11 avril à 9h30 le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le Président Louis MUSSINGTON.

ETAIENT PRESENTS : Louis MUSSINGTON, Michel PETIT, Martine BELDOR, Daniel GIBBES.

Le Président certifie que cette délibération a été :

ETAIENT ABSENTS : Alain RICHARDSON, Bernadette DAVIS, Dominique DEMOCRITE - LOUISY.

1 affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité :

DEPORTE(S) : //

2 reçue à la Préfecture de Saint-Martin le :

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine BELDOR

DELIBERATION : CE 071-09-2024

OBJET : Délibération portant sur l'attribution de deux emplacements sur le marché aux poissons de Marigot à la SAS FISHING NETWORK

Signature of the President and official seal of the Collectivité Française de Saint-Martin.

Objet : Délibération portant sur l'attribution de deux emplacements sur le marché aux poissons de Marigot à la SAS FISHING NETWORK.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.O 6313-1, L. O 6314-1, L. O 6314-6, en particulier le 2° de son article L. O 6353-4, son article L.O 6352-7, son article L. 6313-7, ainsi que son article L. 2224-18 ;

Vu, le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles :

- Dans leur rédaction actuelle : ses articles L. 2122-3, L. 2122-4, L. 2122-5, L. 2122-6, L. 2123-1, L. 2123-4, L. 2125-3, L. 2125-5 et L. 2125-6 ;

- Dans leur rédaction au 15 Juillet 2007 : ses articles L. 2122-1, L.2122-2, L.2125-1 et L.2125-4 ;

Vu, la circulaire n° 77-507 en date du 30 novembre 1977 portant sur l'exercice du commerce ambulant sur les dépendances du domaine public ;

Vu, la délibération CE 106-04-2015 du 26 mai 2015, portant Prescription d'une révision d'une partie de la tarification pour utilisation du domaine public ;

Vu, la délibération CE 012-11-2017 du 26 juillet 2017, relative à la Mise à jour du règlement intérieur du Marché de Marigot ;

Considérant, la demande de Monsieur PHOUDIAH Tony Xavier, représentant la SAS FISHING NETWORK, en date du 18 août 2023 ;

Considérant, l'avis émis par la Commission

Considérant, le rapport du Président ;

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	4
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0
DEPORTE(S)	0

Article I :

- I- D'entériner l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et des cinquante pas géométriques susvisé, attribuant deux emplacements (bacs) sur le marché aux poissons de Marigot à la SAS FISHING NETWORK pour la vente de produits de la pêche.
- II- De préciser que ladite autorisation est assortie du paiement à la Collectivité, par le bénéficiaire, d'une redevance d'occupation du domaine public, d'un montant de 200 euros par mois ; soit, en l'occurrence, une somme annuelle de 2 400 euros.
- III- Toutefois, pour la commercialisation des produits, vous devez respecter des obligations légales telles que le respect de la législation sur la dénomination des produits agricoles, les obligations commerciales (affichage de prix, etc...) ou encore le respect des règles sanitaires.

Article II : D'imputer la recette correspondante, mentionnée au II- de l'article I, sur le chapitre 70 du Budget de la Collectivité.

Article III : D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Article IV : Le Président du Conseil Territorial et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Journal Officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 11 avril 2024.

Le Président du Conseil territorial



A large, stylized signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

4^{ème} Vice-président
Michel PETIT

A signature in blue ink that starts with a large, stylized letter 'B' followed by several loops and a long horizontal stroke.

Membre du conseil exécutif
Martine BELDOR

A signature in blue ink that starts with a large, stylized letter 'D' followed by several loops and a long horizontal stroke.

Membre du conseil exécutif
Daniel GIBBES